



Rachat des parts de la maison

Par **oliviervlk**, le **15/12/2012** à **21:16**

Bonjour,

1 an après notre achat de maison, je voudrais racheter les parts de mon ex compagne.

Dans le contrat d'achat du notaire, il est spécifié que je possède 70% de la maison et 30% pour elle. Si je comprends bien, si A fait un apport de 10%, B fait un apport de 50% et 40% restant correspond au prêt. Ainsi nous avons ce pourcentage de 70 30 (ses 10% + 40% de prêt divisé par 2 entre A et B). C'est d'accord mais il est juste et honnête uniquement si les 2 personnes paient jusqu'au bout le prêt ! dans la mesure où A quitte la maison 1 an après l'achat. Je dois aujourd'hui lui payer 30% de la maison alors qu'elle n'a payé que 10% et 1 an de remboursement de prêt 50 50 avec moi.

je dois lui verser beaucoup plus que son apport alors que la valeur de la maison à chuter.

Si nous décidons de vendre, la situation est tout aussi injuste, je perds 50 000 euros et elle gagne 8 000 euros.

Je plie sous les charges et les prêts et cette situation me met encore plus la tête sous l'eau.

Tous les contrats sont-ils sur ce principe ?

Si vous avez des amorces de solution, des recours éventuellement.

Je vous remercie par avance.